

Enseignement supérieur – Études en médecine et en dentisterie

Examen d'entrée en médecine et dentisterie : 499 lauréats en septembre, soit un total de 1.286 pour l'année 2020



© Aurore Delsoir

Au terme de la délibération de l'épreuve de septembre de l'édition 2020 de l'examen d'entrée aux études en médecine et en dentisterie en Fédération Wallonie-Bruxelles, 499 candidates et candidats ont été proclamés lauréats par le Jury. Soit un total de 1.286 en tenant compte des 787 personnes ayant réussi en aout.

L'épreuve du samedi 12 septembre de l'édition 2020 de l'examen d'entrée aux études en médecine et en dentisterie en Fédération Wallonie-Bruxelles a été délibérée par le Jury. Les taux de participation et les résultats de cette deuxième et dernière épreuve organisée en vue de l'année académique 2020-2021 ont été définitivement établis et validés à cette occasion.

Sur les 3.511 inscriptions enregistrées, 3.003 candidats ont présenté l'épreuve de septembre et ont fait l'objet d'une délibération. **2.774 candidates et candidats présentaient une seconde fois l'examen** après l'avoir passé en aout.

Globalement, un peu plus de **4.200 jeunes ont ainsi présenté au moins une des deux épreuves** de cette année.

Pour rappel, l'évaluation portait sur **4 matières scientifiques** (chimie, biologie, physique, mathématiques), d'une part, et sur **4 matières relatives à la communication et à l'analyse critique de l'information** (raisonnement, communication, éthique, empathie), d'autre part, sous la forme de 120 questions à choix multiples réparties le matin et l'après-midi en 2 séries de 60 questions.

Pour réussir, il faut obtenir une moyenne d'au moins **10/20 pour chacune des 2 parties** et un minimum de **8/20 pour chacune des 8 matières**.

Après délibération, 499 lauréates et lauréats ont été proclamés par le Jury, soit un **taux de 16,62 %** pour l'épreuve de septembre.

Pour la dentisterie, le nombre de candidats non-résidents satisfaisant aux critères de réussite étant supérieur à 30 % des réussites, il a été nécessaire de procéder au classement prévu pour respecter le contingentement fixé par le législateur pour cette filière. Suite au classement, **15 lauréats non-résidents ont été retenus pour la dentisterie**; ils recevront leur attestation de réussite.

En ajoutant les 787 personnes proclamées au terme de l'épreuve de août, on dénombre **un total de 1.286 lauréates et lauréats pour 2020**, les deux épreuves confondues.

Laurent Despy, administrateur de l'ARES : *“la fin de l'année scolaire a été perturbée par la crise du coronavirus. Dès le mois de mars, les cours en présentiel dans l'enseignement secondaire ont été suspendus. Malgré ce contexte particulier, de nombreux élèves ont maintenu leurs efforts avec l'objectif de réussir l'examen d'entrée en médecine et dentisterie. Je tiens à saluer la qualité de leur travail. Je me réjouis que les deux épreuves de cette année se soient bien déroulées notamment grâce à la collaboration étroite entre l'ARES et les différentes universités. Ensemble, nous avons pu nous adapter rapidement aux nouvelles règles sanitaires en vigueur avec l'objectif d'assurer la sécurité de l'ensemble des candidates, des candidats et du personnel encadrant.”*

Les **résultats individuels détaillés** peuvent être consultés en ligne par les candidates et candidats via leur **compte personnel sécurisé** à partir de ce samedi 19 septembre. Cet accès en ligne permet, en outre, de **télécharger l'attestation de réussite** qui permettra de finaliser l'inscription en médecine ou en dentisterie, pour peu que les autres conditions d'accès à l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles soient bien remplies.

Le Jury et l'ARES adressent leurs félicitations aux 1286 lauréates et lauréats de cette année.

CONTACTS

Sarah Pierre / ARES / T +32 2 225 45 89 / M +32 474 68 37 29 / sarah.pierre@ares-ac.be

Fleur Jasoigne / ARES / T +32 2 225 45 37 / M +32 495 16 72 26 / fleur.jasoigne@ares-ac.be

L'ACADÉMIE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (ARES) est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Organisme d'intérêt public, elle est chargée de soutenir ces établissements dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Elle fédère 6 universités, 19 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et 86 établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale dont elle organise la concertation et pour lesquels elle promeut les collaborations à l'échelle nationale et internationale. En tant que coupole unique, l'ARES assure au secteur de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles une coordination globale.

EN SAVOIR + : WWW.ARES-BE - WWW.MESETUDES.BE